

MON ACTIVITÉ AU SÉNAT DEPUIS 12 MOIS

560 interventions en commission des finances, dont le champ d'activité est très large : examine les lois de finances, traite des aspects fiscaux et financiers de la législation, et dispose de prérogatives particulières en matière de contrôle budgétaire.

615 interventions en séance publique, qui est le temps fort de l'activité parlementaire, le moment de la décision du Sénat sur tous les sujets soumis à notre examen.

22 rapports écrits, mis en ligne sur www.alberic-de-montgolfier.fr dès leur parution (rapports sur les projets et propositions de loi, rapports des missions d'information et des commissions d'enquête).

ACTUALITÉ

L'exposition de la France à un éventuel défaut grec atteint 65 milliards d'euros



L'évolution des discussions entre la République hellénique et le « groupe de Bruxelles », composé de la Commission européenne, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque centrale européenne (BCE), ont fait naître des inquiétudes concernant la capacité de la Grèce à rester au sein de la zone euro et sur la stabilité de cette dernière. Dans ces conditions, je suis intervenu au Sénat lors du débat sur la situation de la Grèce.

En premier lieu, il convenait tout d'abord d'identifier les coûts supportés par la France au titre de l'assistance financière apportée à la Grèce, soit 42,4 milliards d'euros de dette publique française en 2014 (1,5 % du PIB).

Par ailleurs, il convenait également de mettre en évidence les risques pour la France inhérents à un éventuel défaut de la Grèce. L'exposition totale de notre pays à cet éventuel défaut s'élève à 65 milliards d'euros environ, soit un montant bien supérieur aux 40 milliards d'euros généralement avancés.

Enfin un « Grexit » pourrait également avoir des effets collatéraux. En particulier, le risque de dislocation de la zone euro pourrait faire bénéficier la France d'une fuite des investisseurs vers la qualité, mais il ne faut pas exclure le risque d'une hausse des taux d'intérêt.

VOUS POUVEZ ME CONTACTER

au Sénat, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06

Tél : 01 42 34 34 61 / Fax : 01 42 34 43 43

a.de-montgolfier@senat.fr ou www.alberic-de-montgolfier.fr

Mon cabinet parlementaire se tient également à votre disposition

PJL MACRON

Professions réglementées : le Sénat fait le choix de l'équilibre entre modernité, sécurité juridique et aménagement territorial

Le Sénat a réécrit le volet de la loi Macron concernant les professions réglementées. La proposition du Gouvernement, plus inspirée par des mobiles idéologiques que par des considérations de croissance économique, a suscité une levée de bouclier de la part des professions réglementées, alors même que celles-ci s'entendent sur la nécessité de moderniser leurs pratiques et leurs offres.

Selon les différentes études commandées par la chambre des Notaires et le Conseil national des Barreaux, la réforme du Gouvernement entrainerait à terme la disparition de milliers d'emplois et serait préjudiciable à l'équilibre territorial, en particulier dans les zones rurales, les grands cabinets absorbant l'activité dans les grands centres urbains. Le Sénat a donc modifié le texte en s'attachant à maintenir le maillage actuel de l'accès au droit.

Le Sénat a, par ailleurs, voulu éviter que les professions juridiques tombent dans une logique exclusivement commerciale qui mélange le chiffre et le droit. La Haute assemblée a ainsi préservé un mode d'organisation de ces professions qui garantit à nos concitoyens une sécurité juridique optimale.

La réécriture par le Sénat a été faite en concertation avec les professions du droit. Elle traduit un équilibre entre modernité, sécurité juridique et aménagement territorial.



L'EURE-ET-LOIR AU SÉNAT

JUILLET 2015

LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE SÉNATEUR ALBÉRIC DE MONTGOLFIER



RÉFORME TERRITORIALE

La détermination du Sénat a porté ses fruits !

Alors que la commission mixte paritaire (CMP) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est parvenue à un accord, je tiens à vous apporter un certain nombre d'informations quant aux lignes directrices qui ont guidé nos travaux, depuis les premières discussions sur ce texte.

Contrairement aux souhaits de la majorité gouvernementale, la majorité sénatoriale s'est tenue à l'écoute des élus et des territoires, animée par la volonté de proximité, de décentralisation et de modernité.

Alors que l'ambition du Gouvernement, relayée par les travaux de l'Assemblée nationale, ne répondait pas aux réalités de terrain, nous avons voulu, au contraire, que cette réforme s'adapte aux enjeux économiques de notre temps, tout en restant fidèle à notre organisation institutionnelle et en parachevant notre décentralisation.

Au total, la majorité sénatoriale a choisi d'élaborer un texte attendu par les élus et les territoires. Il a ainsi été salué par

une très large majorité, toutes tendances confondues, puisqu'il a été adopté, en deuxième lecture, 191 voix pour et 35 voix contre, dans notre Haute assemblée.

La Majorité gouvernementale de l'Assemblée nationale a su entendre la voix du Sénat dictée par la sagesse et la connaissance des territoires, dans la seule visée de l'intérêt général, notamment lors de la dernière étape législative de ce texte, à

« Un texte qui ne fait pas un euro d'économie »

savoir la réunion de la CMP entre députés et sénateurs.

Le texte issu des travaux de cette CMP correspond en effet à l'équilibre recherché, préservant les trois « préalables » nécessaires à son aboutissement : la suppression du Haut conseil des territoires, la suppression de l'élection au suffrage universel direct des intercommunalités, et le retour aux conditions de minorité de blocage de la loi ALUR pour les PLUI (25% des communes représentant au moins 20% de la population).

En conséquence, la CMP a abouti, comme le souhaitait le Sénat, à ce que les collèges, voiries et transports des enfants handicapés restent aux départements.



Les transports scolaires seront transférés aux régions qui peuvent les déléguer aux départements.

« La majorité sénatoriale s'est opposée à l'éclatement des compétences »

Aussi, nous avons réaffirmé notre attachement à la commune, cellule de base de notre démocratie locale, au sein d'intercommunalités, à la taille des bassins de vie, en refusant des regroupements à marche forcée ou subis. Le seuil minimum de constitution des intercommunalités à fiscalité propre a

été abaissé à 15.000 habitants au lieu de 20 000. Lorsque la densité des EPCI est inférieure à 30% de la densité nationale, le seuil applicable sera de 5.000 habitants.

La CMP a abouti à ce que le délai pour élaborer les nouveaux SDCI soit repoussé de 3 mois, que les compétences « eau » et « assainissement » soient des compétences des EPCI à fiscalité propre, à titre optionnel, à l'horizon 2018 et obligatoire en 2020. Le principe de l'intérêt communautaire pour le transfert de compétence des communes aux intercommunalités sera maintenu avec majorité qualifiée.

Le Sénat a donc parfaitement joué son rôle de défenseur des collectivités locales et des territoires ruraux en faisant plier le gouvernement sur de nombreux points. La mobilisation des élus locaux, relayée par les sénateurs, aura porté ses fruits.

RÈGLEMENT DU BUDGET

Le Sénat rejette l'exécution du budget 2014

Mardi 21 juillet 2015, le Sénat n'a pas adopté le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014.

Le projet de loi de règlement du budget a pour objet de constater les résultats financiers de chaque année civile et d'approuver les différences entre les résultats constatés et les prévisions figurant dans la loi de finances initiale éventuellement modifiée par sa ou ses lois de finances rectificatives.

A cette occasion, j'ai rappelé que pour la première fois depuis 2009, le déficit budgétaire était reparti à la hausse et que l'endettement croissait également, dépassant cette année 2 000 milliards d'euros.

ÉDUCATION

Le Gouvernement contourne l'avis du Conseil d'Etat pour sanctionner la réussite scolaire

Dans le prolongement de la réforme des collèges et dans son obsession égalitariste, le Gouvernement contourne l'avis du Conseil d'Etat pour sanctionner la réussite scolaire.

Les Sages ayant retoqué la circulaire supprimant les bourses au mérite, le Gouvernement vient de décider que l'aide annuelle allouée aux bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » serait diminuée de moitié en 2015, passant ainsi de 1800 à 900 euros, pour des considérations « égalitaires ».

Comment la gauche de Gouvernement peut-elle prétendre défendre une quelconque excellence française en décourageant par la sanction financière nos plus brillants élèves ?

alberic-de-montgolfier.fr

ACTUALITÉ

Ma question d'actualité sur le programme budgétaire du Gouvernement

Lors de la séance de questions d'actualité au Gouvernement, j'ai interrogé le Premier ministre sur le programme budgétaire et les mesures nouvelles annoncées en faveur de l'investissement. Dans une conjoncture économique difficile, j'ai évoqué à cette occasion vos craintes, et notamment la hausse de la pression fiscale.



Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres et secrétaires d'Etat, mes chers collègues.

Hier, lors de son audition devant la commission des finances et la commission des affaires européennes du Sénat, Michel Sapin a indiqué que le Gouvernement ferait les 50 milliards d'euros d'économies, tous les 50 milliards, mais rien que les 50 milliards. Cette affirmation ne saurait nous surprendre puisque, depuis son annonce au début de l'année 2014, le programme de 50 milliards d'euros d'économies reste invariable.

Toutefois, cette constance peut déconcerter, alors même que le Gouvernement multiplie les annonces nouvelles en termes de recettes comme de dépenses. Je pense notamment au plan en faveur de l'investissement, qui a été annoncé par le Premier ministre la semaine dernière, et qui a fait l'objet d'un amendement hier au Sénat. Ce plan comprend des mesures dont le coût atteint 3,9 milliards d'euros pour la période 2015-2019.

À cet égard, en dépit de nos nombreuses demandes – nous en avons fait une hier

encore –, vos indications concernant la compensation du coût de ces mesures demeurent particulièrement floues, monsieur le secrétaire d'Etat. Comment allez-vous financer ces 3,9 milliards d'euros ? Serait-il possible de nous apporter des précisions à ce sujet ?

Par ailleurs, la Commission européenne nous invite avec insistance à adopter des mesures additionnelles de consolidation des comptes publics, dont le montant approche 60 milliards d'euros pour les années 2015 à 2017. Il faut d'ailleurs rappeler que la Commission n'identifie que la moitié des 50 milliards d'euros d'économies annoncés par le Gouvernement qui restent fort peu documentés, sauf peut-être pour les collectivités territoriales.

Enfin, le projet de programme de stabilité indique que « le Gouvernement serait [...] prêt à prendre les mesures complémentaires nécessaires pour assurer le respect des cibles nominales ». N'y a-t-il, pas monsieur le secrétaire d'Etat, une contradiction avec votre volonté de ne pas aller au-delà des 50 milliards d'euros d'économies annoncés, et celle de respecter votre trajectoire de réduction des prélèvements obligatoires ?

INTERVIEW

3 questions à Bernard Puyenchet

Conseiller départemental (LR)
Maire d'ILLIERS-COMBRAY
Président de la communauté de communes du Pays de Combray



Le diffuseur d'Illiers-Combray vient tout juste d'être mis en service, en quoi est-il un élément structurant de votre territoire ?

Il met Illiers-Combray à 1h de Paris et 15 min de Chartres. En nous rapprochant de la métropole départementale et de la région parisienne, il va permettre à notre Zone Industrielle de Grande capacité (100 hectares) d'offrir un prix du foncier très attractif. Cette même zone rentabilisera l'investissement du diffuseur en créant des retombées fiscales et des emplois en logistique, industrie et service. Nous étudions déjà des dossiers d'implantation d'entreprises.

Quels sont les autres grands projets que vous souhaitez voir aboutir pour poursuivre votre développement ?

Ils s'inscrivent dans la logique de l'ouverture du diffuseur. Nous étudions des projets qui nous permettraient d'élargir notre offre touristique et culturelle. La volonté est de valoriser les sites Proustiens : Développer des itinéraires, créer des événements dans les lieux qui ont inspiré son œuvre, rénover la maison de Tante Léonie... Autant de projets qui, je l'espère, verront le jour très bientôt.

alberic-de-montgolfier.fr